

**Communes du VIGEN, de BOISSEUIL et de SAINT-JEAN-LIGOURE**

**Mise en place d'une protection sanitaire du captage  
d'eau dans la Briance situé sur la commune du VIGEN**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Vienne-Briance-Gorre**

Par arrêté préfectoral du 31 janvier 2018, pris en application du code de l'expropriation, sont prescrites conjointement dans les communes du VIGEN, de BOISSEUIL et de SAINT-JEAN-LIGOURE pendant une durée de vingt (20) jours consécutifs, **du lundi 19 février 2018 au samedi 10 mars 2018 inclus** :

- ◆ **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection sanitaire autour de la prise d'eau dans la Briance située sur la commune du VIGEN ;**
- ◆ **une enquête parcellaire afin de délimiter exactement :**
  - les terrains à acquérir dans le périmètre de protection immédiate de la prise d'eau par le Syndicat intercommunal Vienne-Briance-Gorre,
  - les terrains à grever de servitudes dans les périmètres de protection rapprochée.

Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairies du VIGEN, de BOISSEUIL et de SAINT-JEAN-LIGOURE du lundi 19 février 2018 au samedi 10 mars 2018 inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

<b>Mairie du VIGEN</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
<b>Mairie de BOISSEUIL</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi matin de 8h30 à 12h00
<b>Mairie de SAINT-JEAN-LIGOURE</b> les lundi, mardi et jeudi de 15h00 à 18h00 les vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou les adresser, par courrier électronique à l'adresse [enquetepublique.vbg@gmail.com](mailto:enquetepublique.vbg@gmail.com) ou par écrit en mairies du VIGEN, de BOISSEUIL et de SAINT-JEAN-LIGOURE avant la clôture des enquêtes à l'attention du commissaire enquêteur ou pour l'enquête parcellaire, à l'attention du maire ou du commissaire enquêteur. Lesdites observations seront alors visées et annexées par ces derniers aux registres pour y être tenues à la disposition du public.

M. Gilles DESBRANDES, directeur équipement ingénierie en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du tribunal administratif de LIMOGES dans le cadre de la procédure d'enquêtes conjointes.

M. Gilles DESBRANDES siègera en mairies du VIGEN, de BOISSEUIL et de SAINT-JEAN-LIGOURE aux jours et heures suivants, afin de recevoir les personnes qui désireraient s'entretenir avec lui de l'opération :

<b>Mairie du VIGEN</b> Le lundi 19 février 2018 de 8h30 à 12h00.
<b>Mairie de BOISSEUIL</b> Le mardi 27 février 2018 de 15h00 à 18h00.
<b>Mairie de SAINT-JEAN-LIGOURE</b> Le samedi 10 mars 2018 de 8h30 à 12h00.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction de la légalité, ainsi qu'en mairies du VIGEN, de BOISSEUIL et de SAINT-JEAN-LIGOURE.